

30 NOV. 2011

3101748

SARL A.E.D. (AGRI ÉNERGIE DONDAINE)

Société à responsabilité limitée

Au capital de 40 000 euros

Siège social : 12 rue du Bois, 89440 ATHIE

RCS AUXERRE 523 387 421

GREFFE 82.01

RCS AUXERRE

N° greffe

**Procès verbal de l'assemblée générale
extraordinaire du 20 octobre 2011**

L'an deux mille onze, le vingt octobre,

Les associés de la SARL A.E.D. (AGRI ÉNERGIE DONDAINE), société à responsabilité limitée au capital de 40 000 € divisé en 400 parts de 100 € chacune, dont le siège social est fixé 12 rue du Bois, 89440 ATHIE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de AUXERRE sous le numéro 523 387 421 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au dit siège, sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Régis DONDAINE, associé gérant.

Le président constate que sont présents :

- **Monsieur Régis Bruno Georges DONDAINE**, associé titulaire de 180 parts, demeurant 8 rue du Bois, 89400 ATHIE, né le 6 juin 1973 à AVALLON (89), marié avec Madame Stéphanie GAILLOT sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage en date du 10 août 1999 reçu par maître COUTANCE, notaire à AVALLON, préalable à leur union célébrée en mairie de MONT SAINT SULPICE le 21 août 1999, lequel régime n'a pas été modifié depuis lors,
- **Monsieur Erick Marcel Bernard DONDAINE**, associé titulaire de 180 parts, demeurant 12 rue du Bois, 89440 ATHIE, né le 8 décembre 1962 à AVALLON (89), marié avec Madame Edith BEAU BOIS sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en mairie de LUCY LE BOIS le 4 octobre 1985, lequel régime n'a pas été modifié depuis lors,
- **Monsieur Cédric Maurice Marcel DONDAINE**, associé titulaire de 40 parts, demeurant 12 rue du Bois, 89440 ATHIE, né le 30 juillet 1987 à AVALLON (89), célibataire majeur, et non soumis à un Pacte Civil de Solidarité (PACS),

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés. En conséquence, l'assemblée est valablement constituée et elle peut délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1^{re} résolution : Modification de la date de clôture de l'exercice social
- 2^e résolution : Modifications statutaires
- 3^e résolution : Formalités et publicité

Après discussion des résolutions figurant à l'ordre du jour, le Président les met aux voix.

RD CD EP

Première résolution : Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'assemblée constatant que les conditions requises pour l'application de l'article 14-VIII de la loi de finances pour 2001, n° 2000-1352 du 30 décembre 2000, sont remplies, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social mentionnée à l'article 24 des statuts.

La nouvelle date de clôture retenue est le 31 octobre de chaque année.

Le premier exercice social devant être clos à cette date sera l'exercice en cours, couvert le 29 juin 2010 qui sera clos le 31 octobre 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Modifications statutaires

En conséquence de l'adoption des résolutions susvisées, l'article 24 alinéas 1 et 2 des statuts est modifié comme suit :

« Article 24 alinéas 1 et 2 : Exercice social - Comptes sociaux

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} novembre et finit le 31 octobre.

Par exception, le premier exercice a commencé le jour de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et s'est terminé le 31 octobre 2011. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Formalités et publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à ATHIÉ le 20 octobre 2011

en six originaux

dont un pour la société
deux pour le RCS
un pour chaque associé

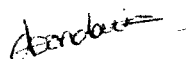
M. Régis DONDAINE.



M. Erick DONDAINE.



M. Cédric DONDAINE.



RD CD ED